



## Consolidation de la paix après les accords du Guatemala

La « Table ronde Canada-Guatemala » a permis d'évaluer les priorités et occasions en matière de consolidation de la paix dont le gouvernement canadien et les ONG devraient tenir compte dans leurs efforts pour bâtir la paix au Guatemala après la signature des accords de paix. Les participants ont recommandé une aide publique du Canada et une contribution des ONG à la consolidation de la paix et de la société civile au Guatemala et fait un certain nombre de propositions au sujet des peuples autochtones, du rétablissement, de la démilitarisation de l'État et de la surveillance du respect des droits de l'homme. Voici les recommandations clés qui ont été faites au gouvernement canadien :

- il faudrait mettre des mécanismes en place pour garantir le respect des accords par le gouvernement guatémalteque. Le Canada devrait emprunter les voies diplomatiques et autres pour inciter le gouvernement du Guatemala à honorer ses obligations, notamment en faisant dépendre du maintien de la paix l'aide et l'assistance politique ou autre,
- le Canada devrait soutenir les activités de l'ONU au Guatemala tout en insistant pour que les protagonistes de l'ONU aient une structure de coordination transparente et fassent régulièrement des rapports publics,
- le gouvernement canadien devrait soutenir l'établissement de liens entre les ONG canadiennes et celles du Guatemala,
- dans le cadre de son programme d'aide au Guatemala, le Canada devrait investir des ressources pour aider les paysans à faire l'usage le plus productif possible des terres disponibles, notamment dans le contexte de la réintégration économique des personnes déplacées, qui rentrent chez elles ou sont démobilisées.

## Le Canada et le suivi du sommet mondial de l'alimentation

En mars 1997, des discussions en table ronde qui se sont déroulées à Saskatoon ont porté sur le suivi du Sommet mondial de l'alimentation et les deux mécanismes clés qui y ont été retenus comme moyen de garantir le droit à l'alimentation : une Convention internationale sur la sécurité alimentaire et un Code international de conduite pour une alimentation adéquate. Ont

participé aux discussions des ONG représentants des agriculteurs, des Églises et des groupes philanthropiques, des universitaires et des fonctionnaires. Voici quelques-uns des faits saillants :

étant donné que le code de conduite en est à un stade plus avancé, les participants estiment qu'il présente un meilleur potentiel et peut jouer un rôle plus immédiat dans la promotion de la position canadienne voulant que l'alimentation soit un droit fondamental de l'homme. Ils ont exhorté le gouvernement à :

- participer activement à l'élaboration, au perfectionnement et à la mise en oeuvre du code de conduite au Canada,
- participer activement à l'élaboration du code et en promouvoir l'adoption et la mise en oeuvre au niveau international en vue de définir les mesures propres à faire respecter le droit à l'alimentation et à atténuer ainsi le problème de la faim au Canada et à l'étranger,
- tenir une réunion, un an après le Sommet mondial de l'alimentation, pour examiner les progrès accomplis à l'égard des engagements pris au Sommet et l'état d'avancement du code de conduite.

Les participants ont conclu que le Canada avait un rôle important à jouer pour faire en sorte que le droit à l'alimentation devienne pour tous un droit qui est respecté et qu'on peut faire respecter.

## La défense et la promotion de la liberté d'expression dans le monde entier

En mars 1997, le Comité canadien pour la protection des journalistes a rédigé un document dans lequel il définit les domaines où le Canada peut prendre des mesures afin de promouvoir la liberté d'expression dans le monde entier. Selon ce document, la liberté d'expression occupe une place centrale dans les valeurs canadiennes que sont la démocratie, le bon gouvernement, les droits de la personne et le développement, et le Canada a des compétences particulières pour servir la cause de la liberté d'expression au plan international. Il y aurait lieu de prendre d'autres mesures dans quelques domaines clés :

- protection de la liberté d'expression sur Internet : le Canada doit jouer un rôle de premier plan dans le mouvement d'opposition aux restrictions sur Internet,